

Dossier libyen : Nicolas Sarkozy sera incarcéré le 21 octobre

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

13 octobre 2025



Nicolas Sarkozy sera incarcéré à compter du 21 octobre à la prison de la Santé à Paris, suite à sa convocation par le parquet national financier (PNF) au tribunal de Paris. En fin de journée, des sources proches du dossier ont indiqué à l'AFP que l'ex-président devrait se présenter le 21 octobre à la prison de la Santé (14e arrondissement) pour y être écroué, confirmant une information de RTL.

Convoqué par le PNF, Nicolas Sarkozy est arrivé au tribunal judiciaire de Paris vers 13 h 45 à bord d'une voiture aux vitres fumées, avant d'en repartir peu avant 14 h 30 sans faire de déclaration. L'ancien président a regagné son domicile, accompagné par son avocat Jean-Michel Darrois (photo ci-dessus). Son entourage a observé un silence radio absolu après cette séquence.

Mercredi soir (8 octobre), selon le récit qu'en a fait le quotidien *Le Figaro*, il a réuni une centaine d'ex-collaborateurs, dont l'actuel secrétaire général de l'Élysée Emmanuel Moulin, pour un « verre d'adieu ».

Critiquée à droite et à l'extrême droite, l'incarcération de Nicolas Sarkozy avant son appel est estimée juste par 61 % des sondés, contre 38 % qui la trouvent injuste, selon un sondage Elabe réalisé du 29 au 30 septembre.

Le 25 septembre, le tribunal correctionnel de Paris a déclaré l'ancien chef de l'État coupable d'association de malfaiteurs pour avoir laissé ses plus proches collaborateurs démarcher la Libye de Mouammar Kadhafi en vue d'un financement illégal de sa campagne présidentielle victorieuse de 2007. Il l'a condamné à cinq ans de prison ferme.

Bien qu'ayant fait appel du jugement, Nicolas Sarkozy, 70 ans, va être incarcéré en raison du mandat de dépôt à effet différé avec exécution provisoire prononcé à son encontre. Une mesure que le tribunal a justifiée par l'"exceptionnelle gravité des faits", commis par un responsable politique aspirant alors à la fonction suprême de la République.

Dès son entrée en prison, la défense de Nicolas Sarkozy pourra déposer une demande de mise en liberté devant la cour d'appel. Celle-ci a un maximum de deux mois pour statuer sur cette demande. En cas de rejet, il pourra déposer de nouvelles demandes. Les sept prévenus condamnés dans le procès libyen ont fait appel, de même que le PNF. Le ministère public a aussi fait appel de relaxes prononcées par le tribunal de Paris, comme celle d'Éric Woerth, trésorier de la campagne de 2007.

Avec AFP